

**MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT,
DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Par arrêté n° 31 PR du 6 février 1991. — La liste des électeurs annexée au présent arrêté complète celle prévue par l'arrêté n° 27 PR du 31 janvier 1991 portant organisation des élections de la commission consultative paritaire prévue par la délibération n° 90-104 AT du 25 octobre 1990 modifiée portant réglementation des activités d'entrepreneurs de taxi, de voiture de remise et de voiture de service particularisé.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS
À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARTAIRE
DES ENTREPRENEURS DE TAXIS, DE VOITURES DE REMISE
ET DE VOITURES DE SERVICE PARTICULARISÉ

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES ÉLECTEURS DE L'ÎLE DE TAITI

N°	Identité			Profession
	Nom	Prénom	Date de naissance	
63	Tarahu	Raymond	11/08/37	Taxi
64	Tefana	Matahi	19/09/33	Taxi

LISTE COMPLÉMENTAIRE DES ÉLECTEURS DE L'ÎLE DE MOOREA

9	Haring	Albert	23/06/39	Taxi
10	Keek	Noella	14/07/63	Taxi
11	Ondicolberry	Henry	11/05/30	Taxi
12	Teamo	John	07/09/44	Taxi

EN VENTE A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
(liste non limitative)

**TEXTES RELATIFS A L'INTEGRATION
DANS LA FONCTION PUBLIQUE METROPOLITAINE**
(Corps de l'Etat pour l'administration
de la Polynésie française)
Prix : 380 francs

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES
Prix : 1.200 francs

**RECUEIL DE TEXTES
CONCERNANT LES IMPÔTS ET TAXES ASSIMILÉES**
(Edition mise à jour au 1er janvier 1990)
Prix : 3.500 francs l'exemplaire non perforé
Prix : 3.900 francs l'exemplaire perforé

CODE DE LA ROUTE
Prix : 1.800 francs

CODE DES DOUANES
Prix : 396 francs

CODE DES INVESTISSEMENTS
Prix : 180 francs